

Avis : les informations transmises dans ce document ne sont pas toujours validées. Votre jugement professionnel est donc requis dans l'interprétation et l'utilisation de ces informations.

Réseaux équin et santé publique

CAS ÉQUIN D'INFECTION PAR LE VIRUS DU NIL OCCIDENTAL

Un cas d'infection par le virus du Nil occidental a été confirmé chez un cheval le 26 septembre 2008.

Le cas concerne une jument Quarter Horse de 12 ans de Ste-Hélène-de-Bagot en Montérégie ayant démontré des problèmes neurologiques dont de l'ataxie, de la faiblesse et de l'hyperesthésie soudaine. La maladie a débuté le 31 août et le cheval a été hospitalisé à la Faculté de médecine vétérinaire. Le diagnostic a été fait par sérologie; le cheval n'était pas vacciné contre cette maladie. Il n'avait pas voyagé à l'extérieur du Québec et est toujours vivant.

Au Québec, il n'y a plus de surveillance active du VNO chez les oiseaux sauvages et les moustiques. Depuis le début de l'année 2008, l'Agence canadienne de santé publique rapporte 4 cas équins (2 en Ontario et 2 en Saskatchewan) et 29 cas cliniques chez les humains dont 1 au Québec, 1 en Ontario, 13 au Manitoba, 12 en Saskatchewan, 1 en Alberta et 1 en Colombie-Britannique.

Afin de protéger les chevaux, il est recommandé de les vacciner chaque année.

Considérant le fait que le VNO est une maladie à transmission vectorielle au même titre que l'encéphalite équine de l'Est, il est également indiqué de prendre des mesures pour protéger les animaux et les humains contre le principal mode de transmission, soit les piqûres de moustiques. L'été humide que nous avons eu a fort probablement favorisé l'amplification du virus dans ces populations et il y a encore présentement des moustiques en activité.

- Assécher les plans d'eau stagnante sur le terrain, lieux privilégiés de reproduction des moustiques. Bien nettoyer et désinfecter les auges hebdomadairement afin d'empêcher la multiplication des moustiques.
- Garder l'animal à l'intérieur pendant les périodes d'activité des moustiques, particulièrement à l'aube et au crépuscule. S'assurer que l'écurie est pourvue de moustiquaires en bon état et qu'il n'y a pas d'endroit propice à la multiplication des moustiques.
- Certains insectifuges autorisés pour les chevaux semblent être efficaces sur une courte période pour protéger contre les piqûres d'insectes. Cependant, il faut s'assurer de respecter les recommandations du fabricant.